

Sommaire

1	DISPOSITIONS GENERALES	2
2	LISTE DES INTERVENANTS DANS L'OPERATION	2
3	NATURE DE L'OPERATION.....	3
3.1	CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION.....	3
4	MISSION D'ETUDES GEOTECHNIQUES	4
4.1	LES TEXTES DE REFERENCE.....	4
4.2	SECURITE, ENVIRONNEMENT	5
4.3	EXECUTION DE LA MISSION	5
4.4	CONSISTANCE DES MISSIONS	5
5	PRESTATIONS PREALABLES	6
5.1	RECONNAISSANCE DU SITE	6
5.2	INFORMATIONS	6
6	REMISE DES DOCUMENTS.....	6
7.	DELAIS - PENALITES.....	7
7.1.	DELAIS.....	7
7.2.	PROLONGATIONS DE DELAIS	7
7.3.	PENALITES	7
8.	MODALITE DE PAIEMENT.....	7
10	PIECES ANNEXES	7

1 Dispositions générales

Afin d'améliorer les conditions de circulation, la province Nord, maître d'ouvrage, a décidée de réaménager le carrefour de Koh.

Le carrefour de Koh, situé à l'intersection des routes provinciales N°3 et N°5, permet de relier les communes de Kaa Wi Paa (Kouaoua), Canala et La Foa. Cette zone constitue également une aire de transit pour les transports en commun.

Le carrefour se situe dans un virage et il bénéficie de peu de visibilité.

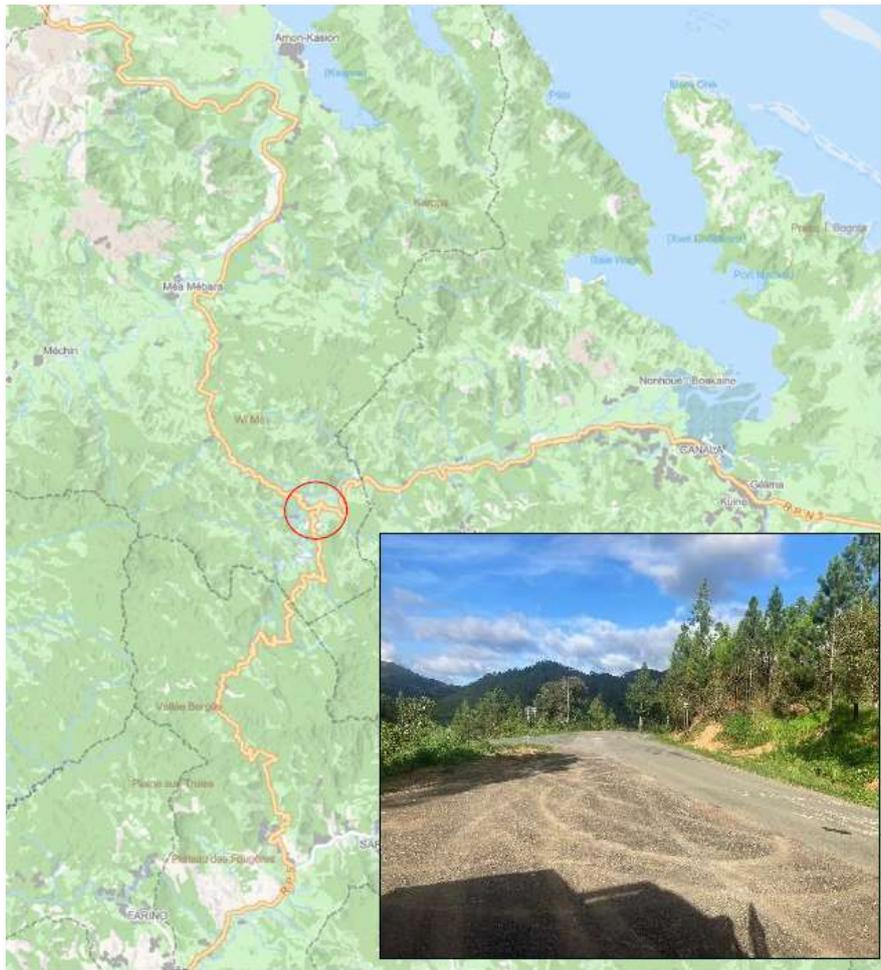


Figure 1 : Localisation du carrefour de Koh

Le présent cahier des charges a pour objet de définir la consistance de la mission d'études géotechniques et du diagnostic amiante nécessaires au réaménagement du carrefour de Koh.

2 Liste des intervenants dans l'opération

Le maître d'ouvrage est la province nord.

Le pilotage de l'étude est assuré par la maîtrise d'œuvre.

3 Nature de l'opération

3.1 Caractéristiques de l'opération

Les travaux comprennent :

- Les terrassements nécessaires au réaménagement du carrefour.
- Le renforcement de la chaussée existante.
- La mise en œuvre d'une couche de forme, de structure de chaussée et de revêtement sur les élargissements.
- Les signalisations de police et directionnelle.
- La création ou le renforcement hydraulique d'ouvrages d'assainissement pluvial.

Les plans de principe de l'aménagement sont les suivants (mais non arbitrés à ce stade d'avancement de la mission de maîtrise d'œuvre).

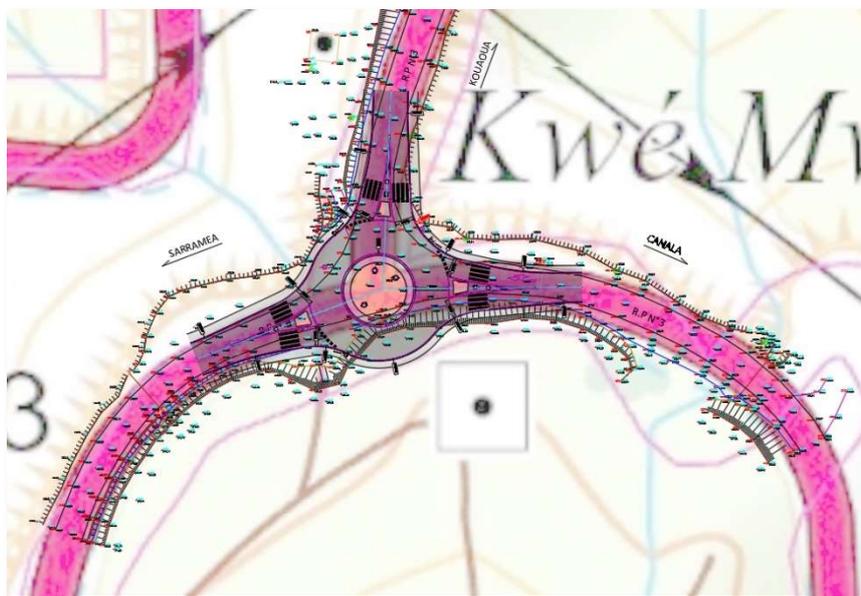


Figure 2 : Projet envisageable de giratoire (R15)

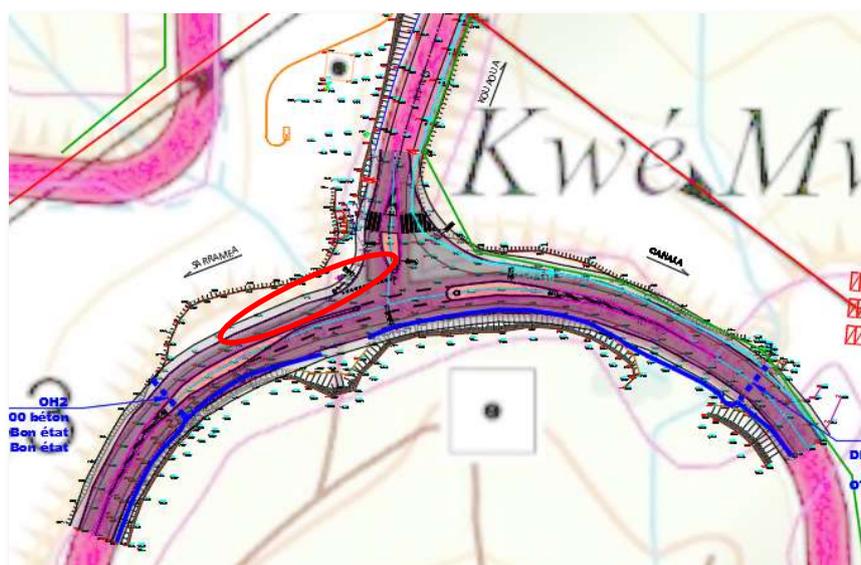


Figure 3 : Projet envisageable TAG avec voie de stockage

Le profil en long sur l'axe principal (LaFoa-Canala) ne devrait pas être modifié ou très légèrement au-dessus de l'existant (entre +5 et 10cm). Le profil en long de l'axe secondaire sera légèrement remonté d'autant par rapport à l'existant. Les profils en travers comporteront donc un projet sur route existante (renforcement) et en élargissement (chaussée neuve).

La province Nord souhaite aussi réaliser une encoche (rond rouge sur dessin supra) pour les arrêts interurbain Raï.

4 Mission d'études géotechniques

Le présent marché s'intègre dans les études de conception de l'opération ;

Une mission géotechnique de conception de type G2AVP est nécessaire pour analyser la définition des structures de chaussée à appliquer au projet de réaménagement du carrefour et de l'encoche et les dispositions de terrassement en déblais et en remblais en vue de l'élargissement de la plateforme.

Les hypothèses de trafic à prendre en compte pour les études sont les suivantes :

- Durée de vie : 20 ans
- Coefficient d'agressivité moyen : 0.4
- Taux de croissance du trafic : 2%
- TMJA par sens : entre 10 et 25 poids lourds (T5)

Une mission diagnostic amiante est nécessaire afin d'établir la présence ou pas d'amiante environnementale.

4.1 Les textes de référence

Pour exécuter sa mission, le géotechnicien se conformera aux règles et normes en vigueur, au mois Mo du marché et notamment :

Le C.C.T.G. et en particulier :

- Géotechnique : NF P94 – 500 Missions géotechniques – classification et spécifications
- Géotechnique : XP P94 – 010 Sols : reconnaissance et essais – Glossaire géotechnique – Définitions et symboles ;
- Géotechnique : XP P94 – 11 Sols : reconnaissance et essais – description – identification – dénomination des sols – terminologie – éléments de classification - et les documents qui y sont référencés ;
- Géotechnique : XP P94 – 202 Sols : reconnaissance et essais – Prélèvements des sols et les roches – Méthodologie et procédures ;
- Amiante : Délibération n° 82 du 25 août 2010 relative à la protection des travailleurs contre les poussières issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics ;
- Amiante : Arrêté n° 2010-4553/GNC du 16 novembre 2010 pris pour l'application de la délibération relative à la protection des travailleurs contre les poussières issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics ;

- Amiante : Norme NF P94-001 du 20 novembre 2021 Repérage amiante environnemental – Étude géologique des sols et des roches en place - Mission et méthodologie ;
- Amiante : Guide ED 6142 – Travaux en terrains amiantifères, INRS, 2020 ;
- Amiante : Recueil technique Amiante – Guide des bonnes pratiques, DTE, 2018 ;
- Amiante : L'amiante dans les opérations de bâtiment et de Travaux pratiques – Guide des bonnes pratiques, DTE, 2018.

4.2 Sécurité, Environnement

Le titulaire veillera au respect des règles de sécurité du chantier et du travail ; il apportera une attention particulière aux procédures de protection du personnel travaillant à proximité d'équipements et d'outils lourds.

Les nuisances et/ou les dommages sur l'environnement devront être réduits au maximum et notamment :

- Le bruit ;
- La vibration du sol ;
- La pollution du sol, des eaux de surface ou souterraines, de l'air ;

Le titulaire veillera à la préservation de l'intégrité de la végétation et des cultures (arbres, buissons, souches, cep, sarments, feuillage, fleurs et fruits) de tout dommage susceptible d'être causés par ses personnels et par la manipulation des matériels.

4.3 Exécution de la mission

La mission sera exécutée conformément au cahier des charges.

Toute intervention qui n'aurait pas été expressément validée par le maître d'ouvrage ne pourra donner lieu à paiement.

Nota : le géotechnicien devra tenir le maître d'ouvrage informé de tous les aléas éventuellement rencontrés.

Pour l'exécution de sa mission, le géotechnicien devra adapter au mieux les méthodes et le type de matériel à utiliser, à la situation du lieu des investigations.

4.4 Consistance des missions

Le titulaire du présent marché doit mener à bien les prestations de la mission G2 AVP et diagnostic amiante de type A0 selon la classification des missions géotechniques types des norme NF P 94-500 et NF P94-001.

La mission porte sur la définition d'un programme d'investigations géotechniques spécifique, en fonction notamment des risques liés aux aléas géologiques identifiés et des choix constructifs envisagés,

Le prestataire devra la réalisation, le suivi technique, et les recommandations auprès de la maîtrise d'œuvre désignée sur le dimensionnement des ouvrages (fournir les notes techniques donnant les méthodes d'exécution retenues pour les ouvrages géotechniques (notamment terrassements, soutènements, fondations, dispositions spécifiques vis à vis des nappes et des avoisinants), les notes de calcul de dimensionnement.

Les missions à prévoir dans le cadre de ce chantier sont les suivantes :

- Reconnaissance, classement des sols et état hydrique du sol sous chaussée et en élargissement. Le laboratoire formulera le nombre de puits et d'identifications GTR qu'il projette de réaliser dans son devis,
- Caractérisation de la portance de chaussée existante et des élargissements. Le laboratoire formulera le nombre de pénétromètre dynamique qu'il projette de réaliser dans son devis.
- Identification des matériaux de déblais de talus pour leur réutilisation éventuelle en couche de forme ou en remblais et définition des pentes des talus en déblais et en remblais (voir plan en annexe zone traits rouge et verte). Les prélèvements seront à faire à 2m à l'intérieur du talus. Le laboratoire formulera le nombre d'essai GTR ou autres nécessaires qu'il projette de réaliser dans son devis.
- Amiante : Etude documentaire faite par le Géologue Opérateur de Repérage (GOR) avec visite de site.

5 Prestations préalables

5.1 Reconnaissance du site

Le prestataire devra faire une reconnaissance des sites, vérifier l'accessibilité du chantier et établir un schéma de principe d'implantation des sondages de reconnaissance.

5.2 Informations

Le titulaire informe le Maître d'Ouvrage au moins une semaine à l'avance, de la date prévue de la visite et/ou de la prospection sur le site.

6 Remise des documents

A la fin des investigations géotechniques, un rapport d'étude conforme à la norme NF P 94-500 sera rédigé et comprendra au moins les éléments suivants :

- Un plan d'implantation des sondages,
- Les coupes des sondages avec la nature des terrains traversés et le nivellement des têtes de sondages,
- Le relevé des niveaux d'eau en cours et en fin de forage,
- Les résultats des essais effectués in situ et au laboratoire,
- La description et l'interprétation de la géologie du site avec un profil géotechnique,
- L'interprétation de l'aspect mécanique du site assortie des valeurs caractéristiques du sol à prendre en compte dans les calculs,
- Les modalités d'exécution des travaux : technique de terrassement, pentes de talutages, blindage, présence d'eau (type de nappe, mode d'épuisement), prescription concernant l'exécution des assainissements transversales et longitudinales,
- Les tronçons nécessitant l'emploi du BRH avec indication de la profondeur de la roche compacte,
- Les conditions de réemploi des sols extraits,
- L'influence des conditions climatiques sur la mise en œuvre des matériaux d'apports préconisés ou sur les conditions des sols extraits,

- Proposer des structures de chaussée (couche de forme, couche de base, revêtement) en élargissement et sur la chaussée existante en renforcement pour l'hypothèses de trafic décrit supra. La structure de chaussée de l'encoche devra être aussi formulée,
- Etablir les potentialités de présence d'amiante, sous la chaussée, sur les élargissements et les terrassements en déblai.

Le titulaire devra être en mesure de remettre sur demande de la maîtrise d'ouvrage les documents en 3 exemplaires au maître de l'ouvrage, dont 1 reproductible papier et 1 reproductible sur support informatique (format PDF ou Microsoft office).

7. Délais - Pénalités

7.1. Délais

Le délai de livraison des travaux commandés est proposé à l'annexe 0 du présent document.

Il court à partir de la date de notification de la lettre de commande.

7.2. Prolongations de délais

Les interruptions pour cause d'intempéries ou cas de force majeure devront être dûment constatées par le Maître d'œuvre pour valoir neutralisation du délai contractuel.

7.3. Pénalités

En cas de non-respect du délai contractuel, l'administration se réserve le droit d'appliquer des pénalités d'un montant de 5000 francs XPF par jour calendaire de retard.

8. Modalité de Paiement

Les factures seront à adresser au service Infrastructure - Direction de l'Aménagement et du Foncier (DAF) de Koné – Service infrastructures.

10 PIECES ANNEXES

Pièces annexées au présent cahier des charges : détail estimatif et plan d'implantation projeté des aménagements envisagés.

LU ET APPROUVE.

BON POUR ACCEPTATION DES PRESCRIPTIONS

CONTENUES AU PRESENT CAHIER DES CHARGES

Fait àLe

Signature et cachet

ANNEXE 00 : DÉTAIL ESTIMATIF

Le soumissionnaire devra fournir à l'appui de cette annexe 0, un devis détaillé des prestations et sondages qu'il compte réaliser pour mener à bien ces missions.

DETAIL ESTIMATIF

RELEVÉ géotechnique G2AVP et diagnostic amiante

NATURE DES OUVRAGES	U	Q	PRIX UNITAIRE	MONTANT
- Etude G2AVP	Forfait	1		
-Diagnostic amiante type A0	Forfait	1		
			TOTAL H.T	
			TGC 6 %	
			TOTAL TTC	

Arrêté à la somme de :

(en lettres)

..... FRANCS CFP

(en chiffres)

..... F.CFP

PROPOSITION DE DELAI D'EXECUTION : _____ (____) SEMAINES

NOUMEA, le

signature:

ANNEXE 01 : PLAN DE CONSULTATION ÉTUDES GÉOTECHNIQUES.